

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2151

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° CE|2048 de M. Moreau

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Au troisième alinéa, substituer aux mots :

« du ministre de l'agriculture »

les mots :

« conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme pour les dérogations - limitées dans le temps - concernant l'interdiction des néonicotinoïdes mentionnées à l'alinéa 4 de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime, il convient que l'arrêté soit conjoint aux ministères de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.